



000798 du 09 juin 2023

Création de poste Chargé de relations habitants et services

Date de la convocation :
Le vendredi 02 juin 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 09 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la Maison France Services de la Commune de Tsingoni, après convocation, du 02 juin, qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de Monsieur ISSILAMOU Hamada, le Maire.

Date d'affichage :
02/06/2023

Nombres de conseillers :
En exercice : 33

Présents : 18

Représentés : 0

Absents : 15

Votants : 33

Étaient présents : Mme Inchaty BACAR, M. Mohamed-El-Amine HAIDAR, ALI TAMOU Fatima, M. Hamada ISSILAMOU, Mme Nafouanti MOHAMED, M. Mouhamadi MROIVILI, M. Issoufi BACAR, M. Hilali MBAE, Mme SALIM Zaihati, M. MOHAMADI HAMIDOU Ali, M. Ahmed ADAM, M. MIKIDADI Madihali, Mme Nassuhati ABDOU COLO, Mme Popina DIGO, Mme Siti Nourou MOHAMED, Mme HOUDJATI Hairati, M. Housseni ANDJILANI, Mme Siti MLOI,

Étaient représentés :

**Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture de
Mayotte**

Étaient absents : Mme Fatima ALI, M. Salimou ALI MINIHADJI, Mme Moina Maoulida MOHAMED, Mme Nadia IDJABOU, Mme Hairati HASSANI BENALI, M. AHAMADI Yssoumail, Mme Nadia MOISSULI, Mme Zaounaki BOURA, M. Ali ABDOU, M. Ibrahim BOINAHERY, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Astiana INZOUNDINE, M. Fayçoil ZOUBERT, Moidjoho ZOUBERT,

Étaient absents : Mme Fatima ALI, M. Salimou ALI MINIHADJI, Mme Moina Maoulida MOHAMED, M. Ahmed ADAM, Mme Zaounaki BOURA, M. Ibrahim BOINAHERY, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Astiana INZOUNDINE, M. Fayçoil ZOUBERT, Moidjoho ZOUBERT, Ahmed RAMA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, **M. Mohamed-El-Amine HAIDAR**, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle que la relation entre les habitants et les services municipaux est un élément clé dans la confiance et la satisfaction envers l'administration.

En effet l'amélioration de cette relation, en pleine mutation à l'heure du tout numérique et des attentes croissantes des usagers, est au cœur du projet politique de la mandature.

Dans ce cadre il vous est proposé la création d'un poste de chargé de mission de relations habitants et services. Sous l'autorité du Directeur General des services, le chargé de mission devra être en mesure d'assurer les missions suivantes :

- ✓ D'organiser le suivi des demandes et réclamations et de rédiger les réponses à l'ensemble des doléances, notamment : *les courriers, les pétitions, les mails, les réponses aux questions écrites déposées lors des réunions publiques,*
- ✓ *Travailler en étroite collaboration avec le cabinet du maire et les services pour obtenir des éléments d'information et rédiger les réponses.*
- ✓ Être amené à rencontrer des habitants ou des pétitionnaires, sur place, avec les services, lorsque cela se justifie, pour analyser les problématiques
- ✓ *Alerter le cabinet sur la récurrence de problèmes et participer à la recherche de solutions,*
- ✓ *Participer à l'organisation des réunions publiques portées par le cabinet et des visites des élus dans les quartiers,*
- ✓ *Rédiger en tant que de besoins des notes, compte rendus et fiches de synthèse à destination du maire et des élus, en amont des réunions publiques et visites des élus dans les quartiers,*

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de chargé de mission ;

Après avoir délibéré décide à 17 Voix Pour et 1 Voix Contre :

Art 1 : De créer un emploi permanent sur le grade des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B.

Art 2 : D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3ans maximale conformément à l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Art 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif (ou supplémentaire) de l'année 2023.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 12/06/2023

Le Maire de Tsingoni



M. ISSILAMOU Hamada

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 14/06/2023 ;

ID : 976-200008886-20230609-798DLB2023-DE

Berger
Levrault